

La controverse sous-population/surpopulation à la fin du XVIII^{ème} siècle en Europe occidentale (les points de vue de Malthus et de J.-L. Muret)

Gabriel POULALION

Université François-Rabelais de Tours

Groupe d'études et de recherches sur la coopération internationale et européenne (Gercie)

La connaissance des causes des mouvements de population est conditionnée par la maîtrise de l'analyse démographique. Cette dernière repose sur la prise en considération d'une double dimension temporelle : l'âge ou la durée, le temps civil ou calendrier. Ces deux dimensions entretiennent évidemment de solides complicités (on les mesure avec la même unité : le jour, la semaine, le mois, l'année) ; elles n'en sont pas moins parfaitement distinctes, comme l'a bien mis en évidence le mathématicien Lexis.

L'analyse démographique suppose que l'on sache passer facilement d'une dimension à l'autre ou – pour reprendre des expressions plus modernes – de l'optique transversale (c'est-à-dire de la date) à l'optique longitudinale (c'est-à-dire de la génération). Or, on oublie souvent que le passage d'une optique à l'autre était déjà connu, il y a plus de deux siècles, d'un certain nombre d'auteurs tels que Kerseboom, Halley, Short, Sussmilch, Simpson et Jean-Louis Muret, lequel occupe une place de choix pour l'importance quantitative et qualitative de son travail.

Deux ans après le recensement de 1764 organisé par le gouvernement du Canton de Berne⁸, Muret écrit un mémoire sur la population du Pays de Vaud, à la faveur d'un concours organisé par la jeune mais déjà influente Société économique de Berne⁹.

⁸ Il contenait l'actuel Canton de Vaud, qui n'a vu le jour qu'en 1803, précédé par la République lémanique, créée en 1798. Voir note 11.

⁹ Grâce à l'initiative de Johann-Rudolf Tschiffeli, fut créée en 1759 une société savante, dont la vocation était le relèvement du commerce et de l'agriculture, la *Société économique de Berne* (*Berner ökonomische Gesellschaft*). Cette société fonda une bibliothèque, des stations météorologiques et décernait des prix annuels destinés à récompenser les deux auteurs les plus méritants dont les écrits s'inscrivaient dans la vocation de la Société. Une grande attention était portée aux travaux statistiques. Très vite, à partir de 1761, cette *Société économique de Berne* fonda des sections dans un grand nombre d'autres villes, notamment Vevey. Chaque section jouissait d'une indépendance relativement grande,

Ce mémoire pessimiste, dans lequel l'influence de Rousseau et du marquis de Mirabeau est incontestable, déplut tout autant aux autorités de Berne qu'au lointain et beaucoup plus jeune économiste anglais, Malthus, mais pour des raisons différentes.

Le temps, avant toute chose, fait taire les passions. Oublions la polémique sur le dépeuplement du Pays de Vaud et sur ses causes. Derrière elle, se trouve une analyse démographique volumineuse d'une finesse incontestable, d'autant plus méritante que l'auteur ne disposait pas à cette époque de l'outillage de traitement des données qui est le nôtre.

1. Le contexte du Pays de Vaud à l'époque de J.-L. Muret

Au XVIII^{ème} siècle, le Pays de Vaud faisait partie du Canton de Berne, canton germanophone et de droit coutumier au nord et francophone et de droit écrit (comme la Savoie) au sud. Par contre, le détail est important, le Canton de Berne avait, dans son ensemble, adopté le Réforme, et c'est la raison pour laquelle le Pays de Vaud préférait encore la tutelle de Berne que le rattachement à la Cour catholique de Savoie. Mais le sud du canton paraissait bien pauvre face au nord. Aussi, un climat tendu entravait les relations économiques et sociales de part et d'autre de la frontière linguistique. C'est dans ce contexte que J.-L. Muret, homme érudit, fut nommé Premier Pasteur à Vevey et ultérieurement Doyen du Synode de Lausanne et de Vevey.

La famille Muret a toujours eu des représentants dans le Pays de Vaud. Elle comprenait trois branches : celle de Genève, aujourd'hui éteinte, qui acquit la bourgeoisie en 1581 ; celle d'Écublens, qui acquit la bourgeoisie en 1594 ; celle de Morges, qui acquit la bourgeoisie en 1640.

Jean-Louis Muret appartenait à cette troisième branche. Il naquit à Morges en 1715. Il entra dans l'ordre ecclésiastique en 1740, et exerça primitivement son ministère à Berne, Orbe, Grandson, Carrier, avant d'être nommé en 1747 diacre à Vevey, ville dans laquelle il restera jusqu'à sa mort, le 4 mars 1796. Brillant orateur religieux, il fut nommé pasteur, avant d'occuper les fonctions de doyen du synode de Lausanne et de Vevey.

Cet homme d'Église fut aussi un philanthrope soucieux d'améliorer les conditions de vie matérielles de ses concitoyens. Écrivain au style clair, se complaisant dans les travaux statistiques, il écrivit plusieurs mémoires, soit en français, soit en allemand, et qui concernent

mais fonctionnait selon le modèle bernois. Muret fut tout naturellement choisi pour présider la *Société économique de Vevey*, et, dans sa lettre d'acceptation (17 mars 1961), il promet de faire une étude sur la population de la région de Vevey.

des domaines relativement variés : 1°/ l'amélioration de l'agriculture (1762), 2°/ l'élevage du ver à soie (1764), 3°/ la population du Pays de Vaud (1766), 4°/ le prix du blé (1767) et sa mouture (1777). Il rédigea également, à la demande de Court de Gébelin, un glossaire du patois en Pays de Vaud. Tous ses travaux sont postérieurs à 1761, date de la fondation de la Société économique de Vevey, qu'il présidait.

En 1766, le concours organisé par la Société économique de Berne, dont Muret remporta le premier prix, avait pour sujet : « L'état de la population dans le Canton [de Berne] tout entier ou dans un district ». Le mémoire sur *La population dans le Pays de Vaud*¹⁰ rendit Muret célèbre, tant par son contenu même que par l'intérêt négatif qu'il suscita ultérieurement chez Malthus. Il fut loin de faire l'unanimité, puisqu'il ne fit que raviver les oppositions entre la partie germanophone et la partie francophone du Canton de Berne¹¹. Et

¹⁰ *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, qui a obtenu le prix proposé par la Société économique de Berne*, par M. Muret, Premier pasteur à Vevey et Secrétaire de la Société Économique de Vevey, Yverdon, 1766, 131 p.

¹¹ Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le Canton de Berne comprenait deux parties : le Pays de Vaud ou Pays romand, d'expression française, et le Pays des « Alémans » (ou « Alamans »), d'expression allemande. Du nom des Alémans, qui désignait les tribus établies sur le Rhin et que Clovis a vaincues par la victoire de Tolbiac en 496, provient le mot « Allemagne ». Le mot « Vaud » vient de l'ancien germain *Wald* et signifie « forêt » (en allemand actuel *Waadt*). On trouve l'expression *pagus waldensis* dans une charte privée en 756 ; ce qui n'est pas sans rappeler *pagus jaranensis*, que l'on trouve dans une charte du Roi Sigismond en 515. En fait, *Vaud*, qui vient du germain, et *Jura*, qui vient du celte, ont la même signification : *forêt*, et désignent à peu près le même territoire, au nord, à l'est et à l'ouest du Léman. En 839, Louis Le Débonnaire donne à son fils Lothaire le *comitatus waldensis*, ou Comté de Vaud. Par la suite, les limites de ce territoire ont pu varier dans des proportions limitées. En 1293, on parle de la seigneurie de *Vaud*, plus tard de la *Baronnie de Vaud* : ce territoire est un enjeu pour les autorités de Berne et les ducs de Savoie. Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, Vaud constitue la partie sud du Canton de Berne. En 1798, avec quelques parcelles des Cantons voisins, il forme la *République lémanique*. Un arrêté helvétique du 16 octobre 1802 lui donne ses limites définitives, et le territoire devient en 1803 le *Canton de Vaud*, et le 19^e de la Confédération helvétique. Du temps du grand Canton de Berne, les relations ont toujours été tendues entre le Pays de Vaud et le Pays allemand. Au XVI^{ème} siècle, les autorités de Berne partagèrent le Pays de Vaud en quatre bailliages : Chillon, Lausanne, Yverdon et Moudon (sans compter Thonon et Gex). Plus tard, pour tenir compte des nouvelles conquêtes, on créa de nouveaux baillages : Gessenay (Rougement) et Oron en 1537, Aubonne en 1701. On découpa d'anciens baillages pour créer ceux d'Avenches, Nyon, Morges, Payerne. Mais bien d'autres remodelages eurent lieu au cours du temps. Le gouvernement de Berne confiait l'administration du Pays de Vaud à un magistrat bernois. Les baillis représentaient la bourgeoisie de Berne, qui possédait le pays. Ils avaient des pouvoirs très étendus : administrateurs, receveurs, juges (en appel), préfets chargés d'exécuter les décisions de Berne. En fait, comme ils n'avaient aucune force de police à leur disposition, ils étaient très mal obéis par la population, de même que le gouvernement de Berne avait les plus grandes peines à faire exécuter les décisions par des baillis que leur fonction n'intéressait pas la plupart du temps. Cependant, la gestion financière des baillis était surveillée de très près par la *Chambre des Bannerets*, présidée par un *Trésorier* romand. De même, comme les autorités de Berne ont interdit de faire appel devant des tribunaux étrangers (la Cour de Chambéry ou l'Official de Besançon), on a créé une commission itinérante, qui devait venir chaque année dans les baillages, mais très vite siégea à Berne, et devint la *Chambre des Suprêmes appellations romandes* : elle était présidée par le Trésorier romand. Aussi les habitants de Vaud ont-ils pu être jugés par leurs compatriotes. En dépit de cela, les vellétés de Berne d'unifier la législation (le Pays de Vaud est de droit coutumier et non de droit écrit) et les nécessités économiques ont rendu toujours très

ce contexte d'administration bernoise tatillonne favorisa l'appauvrissement du Pays de Vaud et la fuite de ses habitants¹².

Les populations acceptaient de plus en plus mal la tutelle bernoise ; les idées des philosophes n'y sont pas étrangères, et cela expliquera l'enthousiasme des populations de Vaud pour la Révolution française. La ville de Vevey, en particulier, jouissait d'une tradition d'accueil pour les proscrits. Après la Révocation de l'édit de Nantes (en 1685), elle reçut des réfugiés français, qui fondèrent des manufactures de draps, des tanneries, des élevages de vers à soie (Muret est ici peut-être moins original qu'il ne le dit). Cela explique aussi l'importance de la religion réformée dans cette ville, ainsi que la tradition industrielle agro-alimentaire, qui ne fera que s'amplifier au XIX^{ème} siècle.

Muret mourut en 1796¹³, c'est-à-dire deux ans avant la parution de *l'Essai de Malthus*. Il n'a pas pu, par conséquent, prendre connaissance du long chapitre que ce dernier consacre à la Suisse, ou plus exactement à son mémoire sur *la Population en Pays de Vaud*, et dont il critique durement les arguments et les conclusions.

tendues les relations entre les deux parties du grand Canton de Berne. En outre, les villes de Vaud avaient des statuts extrêmement variables. Il reste que les populations de Vaud redoutaient un nouveau rattachement à la Savoie (comme le prouvent les mouvements de population après le traité de Lausanne en 1564, qui redonna Gex et le Chablais à la Savoie). Aussi, un *modus vivendi*, fait de méfiance et de raison, s'établit entre pays de Vaud et pays allemand ; la conjuration d'Isbrand Daux et de Ferdinand Bouvier en 1688 n'est qu'un épiphénomène ; de même, la rébellion du major Davel en 1723 pour se plaindre des privilèges dont bénéficiaient les patriciens (bernois) dans l'armée n'eut pas d'écho. Il faudra attendre une intervention extérieure, celle de Bonaparte, pour déclencher une grave crise. Source : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Adm. du Dict. hist. et biogr., 1933, articles *Berne*, *Vaud*.

¹² D'une façon générale, le régime bernois, dont dépend le Pays de Vaud, est très oligarchique. La Constitution est consignée dans *le Livre Rouge* (Rotes Buch). Le peuple est mis à l'écart. La ville est propriétaire de la campagne. L'accès à la bourgeoisie fut rendu difficile en 1635 et impossible en 1643, de sorte que la plus grande partie de la population vivant en ville n'avait aucun droit civique, et le permis de séjour devait être renouvelé périodiquement. Les familles ayant le pouvoir furent appelées *patriciennes* (l'ordonnance de 1651 rend le terme usuel) : cela représentait 80 familles environ. L'accès au patriciat étant rendu impossible, ce sont les mêmes familles qui ont eu la souveraineté durant deux siècles. Il y a deux chambres : le *Petit Conseil* (*Tâglicher Rat*), qui comprend 27 membres, dont une partie forme le *Conseil secret*, chargé des affaires importantes, et le *Grand Conseil ou Conseil des Bourgeois ou Conseil des Deux-Cents* (qui, d'ailleurs, pouvait compter jusqu'à 299 membres). Il y a deux chefs d'État, qui alternent chaque année : *l'avoyer en charge*, *l'avoyer en disponibilité*, qui font partie du *Petit Conseil*. L'inconvénient du système était l'absence totale d'esprit critique. C'est pour favoriser cet esprit nouveau que des sociétés particulières se créèrent, et qui, dès leur origine, furent mal vues par les patriciens. Il faut citer la *Société typographique* en 1738, *l'École d'art* en 1779, *l'École littéraire* en 1783, et bien sûr, la *Société économique de Berne* en 1759. Les populations acceptaient de plus en plus mal la tutelle bernoise ; les idées des philosophes n'y sont pas étrangères, et cela expliquera l'enthousiasme des populations de Vaud pour la Révolution française.

¹³ Ajoutons que la descendance de Jean-Louis Muret continua à honorer cette branche de cette illustre famille. Son fils Louis-David (1755-1844), médecin et député, fut président du tribunal de Vevey ; un autre de ses fils, Jules-Nicolas (1759-1847), député et membre à vie du Grand Conseil, fut un des fondateurs du Canton de Vaud (1803). Le fils de ce dernier, Jean (1799-1877), avocat, présida le *Grand Conseil*.

Soulignons que ce mémoire de Muret¹⁴ sur la population occupe une position temporelle médiane au sein de son œuvre, dont nous rappelons la chronologie des principaux titres :

1°/ *Lettre sur l'amélioration de l'agriculture*, 1762 ;

2°/ *Mémoire sur le ver à soie*, 1764 ;

3°/ *La population du pays de Vaud*, 1766 ;

4°/ *Le prix du blé le plus avantageux*, 1767 ;

5°/ *Mémoire sur la mouture du blé et sur différentes autres choses*, 1777, version française, 1783.

Il n'est pas facile de situer Muret dans l'histoire de l'économie nationale ; à l'image des auteurs qui assurent la transition entre le mercantilisme tardif et la physiocratie, il appartient à ce courant qui voit dans le progrès de l'agriculture la condition de tout progrès. Ses efforts consistent à améliorer la situation du paysan et à accroître son niveau de vie.

2. Le mémoire de Muret sur *La population dans le Pays de Vaud*

Le mémoire qui rendit Muret célèbre occupe un statut particulier dans l'histoire de la pensée démo-économique, tant par son argumentation générale que par le traitement statistique que l'auteur fait subir aux données chiffrées qu'il a recueillies.

2.1. Le contenu de l'ouvrage

Le but de l'ouvrage est de montrer que le Pays de Vaud a perdu une grande partie de sa population au cours des siècles qui viennent de s'écouler, et l'auteur se propose d'examiner les causes de cette dépopulation. Il indique qu'il ne s'agit pas de *causes physiques* mais de *causes morales*.

Remontons plus haut ; et par le moyen du petit nombre qui nous reste d'anciens registres de baptême, nous verrons qu'autrefois, la population dans ce pays était beaucoup plus forte. De fréquentes pestes ont été longtemps les causes de notre dépeuplement, mais il n'y a plus de causes physiques de dépopulation, et le pays a suffisamment de ressources physiques pour réparer promptement ses pertes. Les registres de décès exacts en divers lieux nous fourniront sur cet article des preuves suffisantes.

¹⁴ Tous ces travaux sont présentés par August Lauterburg, *Johann Ludwig Muret, ein schweizerischer Nationalökonom und Statistiker*, Berne, Wyss, 1893, 71 p. (coll. „Bernener Beiträge zur Geschichte des Nationalökonomie“, n° 5).

Il faut donc attribuer le mal à des causes morales ; et ces causes une fois connues, les remèdes suivent tout naturellement. [p. 7]¹⁵

L'ouvrage est divisé en articles.

Un *premier article* concerne l'effectif de la population du Pays de Vaud. L'auteur considère un ensemble de langue française¹⁶ : 112 paroisses regroupant 113 000 personnes. En l'absence de recensement, Muret se sert de registres de baptêmes, et il préfère se livrer à un long travail de dénombrement plutôt qu'à s'en tenir à des calculs mathématiques à partir de ce que l'on appellerait aujourd'hui des taux de natalité. En effet, il indique que différents auteurs français, anglais, hollandais, etc. ont fourni des taux de natalité (appelés alors *proportions des naissances aux habitants*), et ces taux se situent sur un éventail très large, dont l'ouverture est le reflet de la structure par âge des différents pays ou paroisses concernés.

Simpson établit la proportion des naissances aux habitants, comme de 1 à 26 ; il est réfuté par Kerseboom, que ses calculs conduisent à 35. D'autres auteurs, à ce que nous dit le Baron de Bielfeld, établissent la proportion de 1 à 30, 31, 32, 34. Le Docteur Halley la fixe à 28. Les Magasins anglais l'établissent pour Londres sur la base de 50, et Short sur la base bien différente de 26 1/2. Les mêmes Magasins indiquent cette proportion pour la Prusse, comme de 1 à 21. M. Sussmilch ne s'en éloigne pas beaucoup, il compte 29. King et Short en Angleterre 29 ou 30. Sussmilch, sur 1098 villages de Brandebourg, compte 30, sur vingt petites villes 24 1/3, à Berlin 28. M. de Real, dans son livre intitulé *Science du Gouvernement*, donne des chiffres pour Copenhague, qui portent à 49. Le même auteur, dans les *Transactions philosophiques*, donne des chiffres pour Dresde, qui ne portent qu'une naissance sur 60 habitants. Et qu'on nous dise encore que la nature garde une marche uniforme, à moins que ce qui nous semble inconstant et irrégulier ne soit peut-être une régularité plus combinée, mais dont la combinaison nous est cachée.

Cette prodigieuse variété entre les auteurs me fit d'abord penser que leurs ouvrages étaient tellement déformés par les fautes d'impression dans les chiffres, qu'il n'y avait rien à faire de tous leurs calculs ; mais quand j'ai vu ensuite que d'un village à l'autre dans notre petit coin de pays, il y avait les mêmes différences, j'ai compris que ces divers résultats pouvaient tous avoir été bien calculés ; et la conséquence que j'en tire, et qui se présente

¹⁵ Les chiffres entre crochets après les citations renvoient à l'édition originale de l'ouvrage.

¹⁶ « J'entends ceci de la population actuelle, et j'embrasse le district particulier mais considérable du Pays de Vaud ; et sans me mettre en peine de la division politique, c'est la langue qui formera mes limites. Je compte pour le Pays de Vaud toutes les paroisses de la domination immédiate de leurs Excellences de Berne, où l'on parle la langue française : ainsi, le gouvernement d'Aigle, la partie romande du baillage de Gessenai et le district de Payeme sont de ma province ; mais je ne touche point aux bailliages médiats d'Échalens et de Grandson, non plus qu'à celui de Morat » (p. 8).

naturellement, c'est qu'on ne doit point se flatter d'établir si aisément une règle générale. [p. 10]

Dans un *article 2*, Muret s'interroge sur l'importance de la dépopulation. Il prend trois époques de 70 ans chacune. La première va du début des registres paroissiaux à 1620. La seconde va de 1621 à 1690, et enfin la troisième, de 1691 à 1760. La première époque, avant 1620, est aussi celle de la plus grande population : l'auteur indique qu'il dispose de peu de documents, uniquement 17 registres, mais que ceux-ci suffiraient pour prouver cette importante population. Pour la seconde période, il utilise les registres de 46 paroisses. Ces registres, tenus de façon très variable, et parfois très mal, montrent la dépopulation de certains secteurs, des Alpes notamment. Autre phénomène caractéristique : les seuls baptêmes, et par suite les seules naissances, qui ont lieu sont ceux et celles de la colonie française. Cela signifie que les personnes originaires de Suisse et du Pays de Vaud sont finalement très peu enclines à avoir des descendants. Enfin, la troisième époque, la plus récente, est celle où la population est réellement faible. La dépopulation est générale, sauf en quelques endroits, dans le bailliage d'Oron par exemple ; cela est dû à la bonne qualité des ressources dans ce bailliage. D'une façon générale, les pays de pâturage sont moins touchés que les pays de blé¹⁷.

Dans un *article 3*, il recherche les causes du dépeuplement du pays. Il émet l'hypothèse que l'on qualifiait du nom de peste toutes les épidémies qui étaient extrêmement dévastatrices. La peste a bien été la cause de la dépopulation du pays de Vaud dans le passé. Mais elle se fait beaucoup plus rare et a même quasiment disparu. On ne peut donc plus attribuer la dépopulation aux épidémies. Peut-on l'attribuer à ce que l'auteur appelle *le physique* ou, dirions-nous aujourd'hui, le jeu des mouvements naturels ? Il constate que les naissances sont en plus grand nombre que les décès, et que la tendance démographique générale consiste en un doublement de la population en 110 ou 120 ans. Il en conclut que ce n'est pas par le physique que le pays se dépeuple. Il y a, au contraire, une tendance à l'augmentation de sa population. Il faut rechercher d'autres causes, qu'il qualifie de *morales*.

Dans *l'article 4*, qui est le plus long de l'ouvrage (il occupe 35 pages environ sur une centaine), l'auteur s'attaque à la migration comme cause morale principale de la dépopulation. Certes, il existe de nombreuses causes à la dépopulation : le célibat, le mariage tardif, etc., mais la principale cause du dépeuplement est l'émigration militaire. Dans le Pays de Vaud, sur 1 808 personnes qui sont parties pour l'étranger, seulement 783 sont revenues, ce qui fait une différence de 1 025 personnes, qui sont totalement

¹⁷ Certains auteurs, tel William Petersen (*Malthus le premier anti-malthusien*, trad. de l'amér. par Antoinette et Jacques Fauve et Hervé Le Bras, Paris, Dunod, 1980, p. 142) doutent de l'exactitude des statistiques rassemblées par Muret.

perdues pour le Pays de Vaud. Pire encore, ceux qui rentrent ne sont plus à leur retour ce qu'ils devraient être. Muret est extrêmement dur : il affirme qu'ils ont le goût de la fainéantise qu'ils ont presque tous contractée, qu'ils ont des infirmités et des maladies qu'ils transmettent souvent à leurs enfants, etc.

Il faut observer que ceux qui sont rentrés ne sont pas à leur retour tels qu'ils étaient lorsqu'ils sont partis. Et sans mettre en ligne de compte le goût de fainéantise qu'ils ont presque tous contracté, les infirmités et les maladies dont ils reviennent chargés, et qu'ils transmettent souvent à leurs enfants, on ne peut pas disconvenir que cinq ou six années passées dans le service ne soient une perte réelle pour la population, d'autant plus que ces années d'absence tombent sur le temps de la jeunesse le plus précieux de la vie et le plus propre à la génération. Car, quoiqu'il n'y ait pas un âge déterminé auquel les hommes perdent la faculté d'engendrer, il n'en est pas moins vrai que la probabilité est beaucoup plus grande pour un jeune homme; et le moins qu'on puisse m'accorder, c'est que nos militaires revenus du service ont perdu par leur absence, en laissant écouler le temps auquel ils auraient pu se marier, et d'une manière utile pour la population, le tiers des enfants que probablement ils auraient eus. [p. 66]

À l'émigration militaire s'ajoute l'émigration commerçante, qui est peut-être moins funeste que la première mais qui n'en a pas moins des conséquences très dommageables. On peut objecter que l'immigration peut compenser l'émigration. En fait, il y a bien de nouveaux colons, mais c'est en ville qu'ils s'installent. Et plus les villes se peuplent, plus la campagne en souffre.

Mais si cet accroissement de population nous vient du dehors et des nouveaux colons qui viendront s'établir chez nous, la proportion sera rompue : nos villes seront trop peuplées, les villages déserts ; le petit nombre de cultivateurs attirés encore dans les villes, pour y être domestiques et journaliers, les artisans trop multipliés à proportion du nombre de consommateurs, seront forcés de s'expatrier pour avoir du pain ; vous ne ferez qu'échanger vos vieux colons contre des nouveaux, cet échange ne se fait jamais à profit.

L'affluence des étrangers fait prospérer un Londres, un Amsterdam ; mais nos petites villes sont dans un cas tout différent de ces grandes villes, situées près de la mer, où la classe des artisans et des marchands peut se multiplier beaucoup, sans s'embarrasser et sans nuire. Quant à notre pays, j'estime que la population, pour être établie sur une base réellement avantageuse, n'exige pas seulement un numéraire considérable, mais un juste assortiment de toutes les classes qui composent notre population.

Ma pensée n'est pas, bien loin de là, que nous devrions fermer nos portes aux étrangers : toute la terre est le domaine de notre commun Père et le domicile assigné à tous ses enfants. Mais, dans le choix des nouveaux colons, je voudrais qu'on donne la préférence à ceux qui nous sont réellement utiles, c'est-à-dire à ceux qui viennent s'établir

dans les campagnes, pour cultiver la terre : je voudrais surtout, qu'au lieu de trop compter sur la ressource incertaine, peut-être trompeuse, d'une repopulation par de nouveaux colons, on s'efforce de faire valoir ses ressources intérieures, que le physique du pays nous présente. [pp. 73-74]

L'immigration de commerçants et d'artisans dans les villes est nuisible, parce qu'elle détruit l'équilibre villes-campagne. Les artisans et commerçants n'utilisent pas de main-d'œuvre¹⁸. Ils ne font que s'immiscer dans le système commercial et artisanal existant. Dans ce cas, la bourgeoisie, n'ayant plus de débouchés, devient pauvre. Les jeunes des campagnes s'expatrient pour aller en ville et pour se mettre au service du luxe citadin.

Muret s'étend longuement sur le luxe. C'est un des principaux obstacles à l'augmentation de la population. Le luxe des domestiques est aussi nuisible que le luxe des maîtres.

Le luxe, à tous égards, est l'ennemi déclaré de la population. Il rend les mariages difficiles, il fait éteindre les familles distinguées, il affaiblit celles d'une condition médiocre, quelquefois même celles des paysans. Il attire le peuple de la campagne dans les villes, il augmente le nombre des domestiques, qui forme une classe de célibataires d'autant plus ruineuse, qu'après avoir perdu le temps le plus propre à la population, ils se marient, et sont remplacés par d'autres, qui perdront aussi leur plus belle jeunesse dans un genre de vie inutile à la population. [p. 88]

Muret fustige également l'ivrognerie et la fainéantise. Mais ce qu'il dit sur les grands domaines est peut-être plus intéressant. Pour lui, un domaine étendu ne produit jamais autant que plusieurs domaines occupant la même superficie.

2.2. L'analyse démographique proprement dite

Muret calcule ce que nous appellerions aujourd'hui *l'âge médian au décès*, c'est-à-dire l'âge pour lequel il ne reste plus que la moitié d'une génération. Il appelle cela le *terme moyen*. Ce *terme moyen* est particulièrement élevé pour le Pays de Vaud : 41 ans et 4 mois, alors que d'autres auteurs avancent des chiffres très différents : Buffon parle de 8 ans pour une population parisienne ; Simpson avance le chiffre de 3 ans 1/2 pour la population de Londres ; Wargentin propose celui de 6 1/2 pour la Suède ; Kerseboom celui de 31 ans

¹⁸ Muret rejoint les conclusions d'Arthur Young, qui, dans son *Arithmétique politique (Political Arithmetic, containing observations on the present state of Great Britain and the Principles of her police in the encouragement of agriculture, 1774, reprint New York, Kelley, 1967)*, admet que l'augmentation de la population est une conséquence de l'augmentation de l'offre de travail. Comme Richard Price (*An Essay on the Population of England from the Revolution to the present Time, Londres, Cadell, 1780*), il admet aussi que la loi de population varie avec les circonstances.

pour la Hollande. Tous ces calculs sont exacts, remarque Muret ; la différence vient de ce que nous appellerions aujourd'hui la *mortalité infantile*, c'est-à-dire les décès dans les premières semaines de la vie. Ainsi, dans le Pays de Vaud, il serait mort 300 enfants en dessous de 5 ans. S'il en était mort 100 de plus, cela ferait baisser le *terme moyen* de 41 ans 4 mois à 22 ans, car cela signifierait qu'au lieu d'avoir 610 personnes à 20 ans, nous n'aurions plus que 510 personnes. Muret donne également un autre indicateur, qu'il appelle la *vie moyenne* : « c'est le quotient des années qu'ont vécues toutes les personnes pour lesquelles on établit le calcul, divisé par le nombre de ces personnes ». Cette notion n'est autre que notre *espérance de vie*. C'est l'âge qu'aurait à vivre un individu si les âges qu'ont à vivre tous ensemble les représentants d'une génération étaient également répartis entre eux. Entre le *terme moyen* et la *vie moyenne* peuvent exister de grandes différences (nous dirions aujourd'hui que l'*âge médian* au décès n'est pas l'*espérance de vie à la naissance*). Buffon donne 8 ans pour le *terme moyen* et 25 ans pour la *vie moyenne*. Muret donne, pour le Pays de Vaud, 41 ans 4 mois pour le *terme moyen* et 35 ans 5 mois pour la *vie moyenne*. Il note également que l'on peut prendre la *vie moyenne* d'un enfant à la naissance mais aussi à tous les âges de la vie (dans un langage plus moderne, nous disons qu'il y a l'*espérance de vie à la naissance* et aussi l'*espérance de vie à un âge donné*). Jean-Louis Muret utilise encore un autre agrégat, c'est la *moyenne des vies moyennes* (nous dirions aujourd'hui la *moyenne des espérances de vie aux différents âges pour une génération*) : il appelle cela le *moyen du moyen*. Les chiffres donnés par Buffon sont 22 ans pour le *moyen du moyen*, ceux donnés par Muret pour le Pays de Vaud, 26 ans 2 mois. La valeur de la *vie moyenne* est donc fonction de l'âge au décès des représentants de la génération. Si le nombre d'adultes comparativement à celui des enfants augmente, la *vie moyenne* augmente également. Si la *vie moyenne* est élevée dans le Pays de Vaud, c'est dû au faible chiffre de décès des enfants. En effet, sur 1 000 enfants, 314 parviennent à l'âge de 15 ans. Cette proportion est différente dans d'autres pays : pour le Brandebourg, le chiffre est de 363 morts à 15 ans pour 1 000 nés vivants ; pour Paris, paroisse Saint-Sulpice, le chiffre est de 377.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Muret sait parfaitement passer de l'analyse transversale (c'est-à-dire pour une date donnée) à l'analyse longitudinale (c'est-à-dire pour une génération donnée). Il a parfaitement compris que l'analyse longitudinale est beaucoup plus explicative, car les effets de la structure par âges sont évidemment éliminés.

Ainsi, il donne un grand nombre de fonctions de survie. Si on fait les ajustements nécessaires, on s'aperçoit que toutes les courbes de survie correspondantes présentent deux points d'inflexion, ce qui est parfaitement conforme aux résultats obtenus aujourd'hui, et traduit le poids, d'une part, de la mortalité infantile et juvénile, et, d'autre part, de la surmortalité à partir de la cinquantaine. De même, les fonctions d'espérance de vie sont croissantes durant les premiers âges de la vie, puis décroissantes à partir de l'âge

de 5 ans. Cela traduit encore le poids de la mortalité des jeunes enfants.

La conformité entre les résultats de Muret et ce que l'on peut observer aujourd'hui montre le sérieux de cet auteur et sa parfaite maîtrise de l'analyse démographique.

2.3. La critique du travail de Muret par Malthus

Trois décennies après la publication du mémoire de Muret sur l'état de la population dans le pays de Vaud, Malthus publie son célèbre *Essai sur le principe de population*, dans lequel il suit une tendance totalement opposée à celle de Muret.

En effet, dans le chapitre V du livre II de l'*Essai* (2^e éd. et ultérieures), intitulé « Des obstacles à la population en Suisse », Malthus fait en réalité une critique sévère du travail de Muret, même s'il qualifie son travail de sérieux.

Muret considère l'accroissement important de la population comme un signe de bien-être et de moralité d'un peuple. Malthus, au contraire, voit en lui une progression de la paupérisation et un manque de force morale parmi la population. Muret veut favoriser les mariages à l'aide d'incitations étatiques, communales et privées, tandis que Malthus préfère les pressions de l'opinion publique qui conduiraient à repousser le mariage jusqu'au moment de l'indépendance économique du ménage. Malthus a utilisé avec une très grande habileté le mémoire de Muret à l'encontre des idées de celui-ci pour soutenir sa propre théorie sur la population.

Nous avons vu que, dans l'*article 4* de son ouvrage, Muret recherche les *causes morales* de la dépopulation en Pays de Vaud. Quel que soit le jugement que l'on porte sur ces causes morales, il faut reconnaître que, d'une part, elles retardent fortement l'âge au mariage, et, par conséquent, l'âge moyen à la maternité de premier rang et, d'autre part, elles entraînent une diminution de la taille des familles. Autrement dit, le mariage tardif entraîne mathématiquement une chute du taux de croissance de la population. Or, en Pays de Vaud, comparativement aux régions qui l'entourent, le mariage est, en moyenne, retardé de plus de dix ans pour les femmes et de vingt ans pour les hommes. La grande différence entre la situation de l'Angleterre et celle du Pays de Vaud réside en ce que la misère, en Angleterre, entraîne une dégradation des mœurs, alors que cette même misère est, en Pays de Vaud, la cause de l'émigration.

Muret a ainsi eu le terrible honneur d'être longuement et durement critiqué par Malthus, qui lui consacre tout le chapitre V de l'*Essai*. Muret, ce philanthrope issu du Siècle des Lumières, pouvait-il, de son vivant, imaginer recevoir un tel hommage posthume ?

ANNEXE

Début du *CHAPITRE V* de l'*Essai sur le principe de population* de Malthus *Des obstacles à la population en Suisse*

La situation de la Suisse est très différente de celle des autres pays d'Europe, et les faits qu'on y a recueillis sont si curieux et si propres à éclaircir les principes exposés dans cet ouvrage, qu'il convient de prêter à ce sujet une attention particulière.

Il y a trente-cinq ou quarante ans, une grande inquiétude parut se répandre en Suisse au sujet de la population de ce pays. Les Mémoires de la Société économique de Berne, fondée quelques années auparavant, étaient remplis d'écrits déplorant la décadence de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et des manufactures, et dénonçant le danger imminent d'un manque de bras. La plupart des auteurs se plaignaient de cette dépopulation comme d'un fait évident et s'occupaient seulement de chercher des remèdes à ce mal, par exemple faire venir des sages-femmes de l'étranger, fonder des hospices d'enfants trouvés, créer des dots pour les jeunes filles, arrêter l'émigration et encourager la venue des étrangers.

Cependant, à cette même époque parut aussi un mémoire de M. Muret, ministre à Vevey, dans lequel on peut puiser de solides renseignements ; avant de se livrer à l'étude des remèdes, l'auteur croyait en effet devoir s'assurer de l'existence du mal. Des recherches minutieuses dans les registres de différentes paroisses lui permirent de comparer le nombre des naissances survenues pendant trois périodes successives de soixante-dix ans, la première terminée en 1620, la seconde en 1690, la troisième en 1760. Cette comparaison montra que le nombre des naissances était un peu plus faible dans la seconde période que dans la première ; et (en supposant quelques omissions dans la seconde et quelques additions dans la troisième) que les naissances dans la troisième période étaient également un peu moins nombreuses que celles de la seconde. L'auteur en concluait que la dépopulation du pays, depuis l'an 1550, était indubitable.

En admettant les prémisses de ce raisonnement, la conclusion n'est peut-être pas aussi formelle que cet auteur l'affirme. D'autres faits consignés dans son mémoire me portent à croire que, pendant cette période, la Suisse s'est trouvée dans le cas dont j'ai parlé au chapitre précédent. Elle a constamment été en état de progrès insensiblement, les habitudes de prudence et de propreté se sont généralisées, la salubrité du pays s'est accrue, un plus grand nombre d'enfants ont atteint l'âge d'homme, et, malgré un nombre de naissances moindre, la population, s'est maintenue et s'est même accrue autant que les circonstances le permettaient. En

conséquence, le taux annuel des naissances a dû être moindre pendant la dernière période que pendant la première.

M. Muret montre, par des calculs exacts, que, dans la dernière période, la mortalité a été très réduite et que le nombre des enfants ayant atteint l'âge de la puberté a été important, ce qui n'avait pu se produire au même degré au cours des périodes précédentes. M. Muret lui-même observe que *« l'ancienne dépopulation du pays doit être attribuée aux pestes qui l'ont autrefois désolé. »* Et il ajoute : *« S'il a pu se maintenir malgré la fréquence d'un mal si redoutable, c'est une preuve de la salubrité du climat et des ressources sûres que le pays peut fournir pour réparer les pertes éprouvées par sa population. »...*

Dans une des tables qui accompagnent ce mémoire, on trouve la liste de toutes les épidémies qui ont ravagé la Suisse. On y voit que, pendant toute la première période, ce fléau terrible décima périodiquement le pays, à de courts intervalles, et se manifesta ensuite de loin en loin jusqu'à une époque précédant de vingt-deux ans la fin de la seconde période.

Il serait contraire à toute logique de supposer qu'au moment où ces maladies étaient très fréquentes, le pays jouissait d'une plus grande salubrité et que la mortalité y était faible.